



Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018

Vision : agir ensemble pour protéger la santé, les pollinisateurs et l'environnement

Afin de concrétiser sa vision, le Québec mettra en place un encadrement qui favorisera l'adoption des meilleures pratiques en matière d'utilisation des pesticides. Pour ce faire, un resserrement des conditions d'utilisation des pesticides et la mise en œuvre d'actions visant à responsabiliser davantage les utilisateurs font partie intégrante de la Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018. Cette stratégie vise à protéger :

- **la santé de la population**, en augmentant les restrictions quant à l'utilisation de pesticides sur les végétaux (pelouses, arbres et arbustes) en milieu urbain, notamment dans les parcs publics et **la santé des agriculteurs**, en resserrant l'encadrement des pesticides les plus à risque utilisés à des fins agricoles;
- **les pollinisateurs**, en réduisant leur exposition aux néonicotinoïdes;
- **l'environnement**, en limitant les risques de contamination.

Le saviez-vous ?

- Chaque année, le Centre antipoison du Québec reçoit plus de 1 800 appels concernant de probables intoxications aux pesticides.
- Alors que seul 1 % des échantillons de fruits et légumes produits au Québec dépassent la norme légale de résidus de pesticides, ceux-ci sont détectés sur 41 % de ces fruits et légumes analysés, entre 2007 à 2011, par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).
- Parmi les puits individuels échantillonnés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) près de zones en culture, 69 % ont montré des traces de pesticides.
- Des concentrations de pesticides sont décelées chaque été dans tous les cours d'eau échantillonnés en milieu agricole au Québec (MDDELCC). Dans 48 % des cours d'eau, de 20 à 33 pesticides différents sont détectés.

Points forts de la Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018

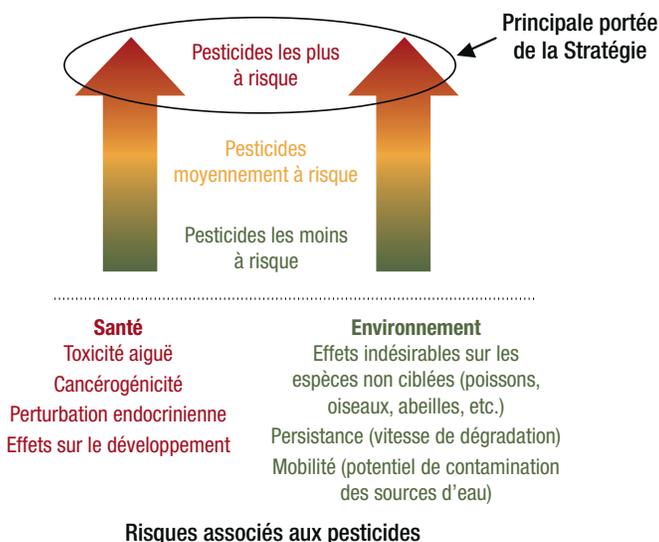
- Des objectifs qui visent à protéger la santé de la population, les pollinisateurs et l'environnement.
- Une approche axée sur les pesticides les plus à risque.
- Des actions adaptées aux différentes clientèles visées, dont un accompagnement des agriculteurs.
- La mise en œuvre de mesures concrètes et inspirées des meilleures pratiques.

Une approche axée sur les pesticides les plus à risque

Les pesticides ont des compositions chimiques différentes, lesquelles influent grandement sur leur toxicité et, donc, sur leur niveau de risque pour la santé et l'environnement. Ainsi, les risques associés à un pesticide ne dépendent pas uniquement de la quantité utilisée.

L'exemple de l'atrazine et du chlorpyrifos est révélateur. Ces pesticides représentent moins de 5 % des ventes, mais contribuent à 14 % de l'indicateur de risque pour la santé et à 20 % de l'indicateur de risque pour l'environnement.

Le MDDELCC a donc choisi de concentrer ses efforts sur les pesticides les plus à risque afin d'obtenir des gains plus importants en matière de protection de la santé de la population, des pollinisateurs et de l'environnement. En collaboration avec le MAPAQ et l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), il a conçu un indicateur de risque des pesticides. Celui-ci a été établi en fonction de leurs caractéristiques chimiques. Plus un pesticide est toxique, plus l'indicateur lui accordera un poids relatif élevé.



Les pollinisateurs : indispensables pour l'homme et la biodiversité



Les pollinisateurs, notamment les abeilles, sont un maillon indispensable dans la reproduction des espèces végétales. Grâce à leur activité pollinisatrice, ils contribuent à la préservation de la biodiversité et à la productivité des cultures. Dans le secteur de l'agriculture, les pollinisateurs rendent de fiers services. À titre d'exemple, la valeur commerciale des abeilles relativement à la pollinisation des cultures est estimée annuellement à plus de 166 millions de dollars au Québec et à plus de 2 milliards de dollars au Canada.

Le déclin de la population des abeilles est observé dans la plupart des pays industrialisés. La protection de ces pollinisateurs est devenue un enjeu mondial qui exige la prise en compte de plusieurs facteurs tels que :

- l'exposition à des pesticides, dont les néonicotinoïdes ;
- les parasites, les organismes nuisibles, les agents pathogènes et la diversité génétique ;
- la perte d'habitat, la disponibilité alimentaire et la gestion des ruches ;
- les changements climatiques et les conditions météorologiques.

Les néonicotinoïdes sont une famille d'insecticides largement utilisés pour enrober les semences de maïs et de soya afin de les protéger contre les ravageurs des semis. Ils ont des effets nocifs sur la santé des pollinisateurs, ils sont hautement toxiques pour les abeilles et ils contribuent à leur déclin.

Les néonicotinoïdes : des risques reconnus pour les pollinisateurs

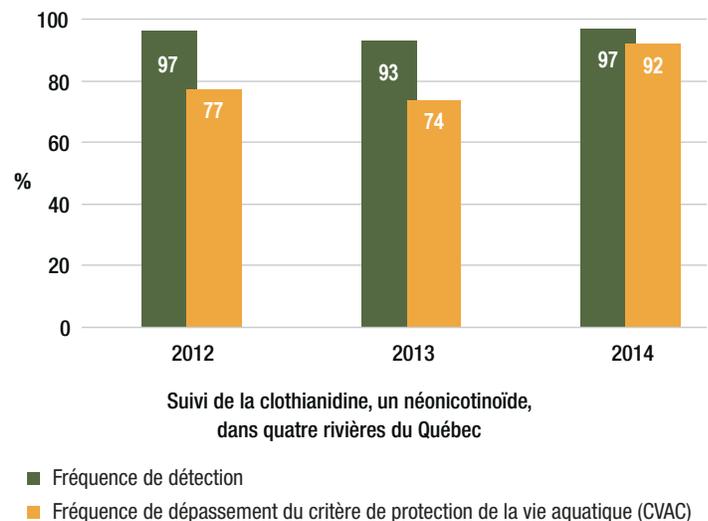
En 2012 et 2013, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada a révélé qu'environ 70 % des abeilles mortes recueillies en Ontario et au Québec contenaient des résidus de néonicotinoïdes.

Les abeilles et les autres pollinisateurs peuvent être exposés aux néonicotinoïdes par la pulvérisation des gouttelettes de pesticides, par les poussières dégagées lors de la mise en terre des semences traitées, ainsi que par le pollen, le nectar et l'eau contaminés. Il est même reconnu que les poussières sont responsables d'une mortalité élevée chez les abeilles. Les néonicotinoïdes se retrouvent également dans les rivières comme le montre la figure ci-contre.

Un examen récent portant sur 800 études scientifiques a également montré que les néonicotinoïdes ont des répercussions sur les pollinisateurs et sur d'autres organismes comme les oiseaux, les vers de terre et les invertébrés aquatiques.

Parmi les constats soulevés :

- À long terme, ces insecticides ont des effets négatifs sur la santé des abeilles et sur leur capacité à collecter du pollen, à s'orienter et à se reproduire. Elles deviennent également plus vulnérables aux maladies ;
- Les néonicotinoïdes peuvent altérer les fonctions immunitaires des oiseaux et des poissons, en plus de réduire leur croissance et leur reproduction ;
- Sur les invertébrés terrestres, comme les vers de terre, les effets vont de la modification du comportement, telle que l'arrêt de l'alimentation, jusqu'à la mortalité.



Suivi de la clothianidine, un néonicotinoïde, dans quatre rivières du Québec

ENJEU 1 : Protéger la santé et l'environnement

La présence de pesticides dans l'environnement et l'exposition à ces produits, même à de faibles doses, peuvent avoir des effets sur la santé des personnes. Des études épidémiologiques ont d'ailleurs démontré la possibilité de développer certaines maladies, telles que le cancer ou les maladies immunitaires et neurologiques, à la suite d'une exposition aux pesticides. Ces derniers sont également soupçonnés de provoquer des perturbations du système endocrinien, lesquelles peuvent créer un déséquilibre du système hormonal.

En 2012, les ventes de pesticides au Québec étaient de 4,4 millions de kilogrammes d'ingrédients actifs. Ces produits sont utilisés en milieu agricole, en milieu urbain et dans divers autres secteurs.

En milieu urbain

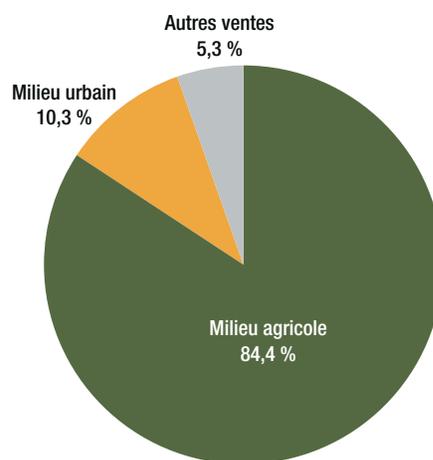
Au Québec, 10 % des ventes de pesticides sont destinées au milieu urbain, notamment pour l'entretien des pelouses et des espaces verts aménagés. En 2003, une vingtaine de pesticides destinés à l'entretien des pelouses ont été interdits, ce qui a occasionné une diminution des ventes globales d'herbicides utilisés dans ce milieu. Les citoyens, en plus de diminuer leur consommation d'herbicides, se sont davantage tournés vers les biopesticides, des produits moins à risque pour la santé et l'environnement. Par ailleurs, les propriétaires de terrains de golf ont l'obligation de réaliser un plan de réduction des pesticides. Entre 2003 et 2011, cette obligation a permis de réduire de 15 % les quantités de pesticides utilisées à l'hectare sur les terrains de golf.

Toutefois, les ventes de certains autres herbicides utilisés sur les pelouses ont connu une hausse importante. Sans compter qu'il existe encore un important potentiel de réduction des pesticides du côté des 12 % de propriétaires qui utilisent, à eux seuls, près de 50 % des quantités appliquées sur les terrains de golf.

En milieu agricole

Représentant 85 % des ventes de pesticides au Québec, le milieu agricole est un grand utilisateur de ces produits, qui lui permettent d'assurer le rendement des cultures par le contrôle des insectes, des mauvaises herbes et des maladies. Depuis plusieurs années, la présence régulière de pesticides est observée dans les cours d'eau et aucune tendance à la baisse des indices de risque pour la santé et l'environnement en milieu agricole n'est notée.

Rappelons que le gouvernement du Québec s'est doté, en 2011, de la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture, dont l'objectif est de réduire de 25 % les risques associés à l'utilisation des pesticides d'ici 2021. Avec la Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018, le gouvernement va encore plus loin. Cette stratégie permettra de renforcer l'encadrement légal de l'utilisation de pesticides en milieu agricole et de renforcer les efforts sur les pesticides les plus à risque pour la santé et l'environnement.



Ventes totales de pesticides selon les milieux d'utilisation, en 2012

Les orientations	Les objectifs
Réduire l'utilisation des pesticides les plus à risque pour la santé et l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Exiger que l'utilisation des pesticides les plus à risque à des fins agricoles soit préalablement justifiée par un agronome dans 100 % des cas. Tripler le nombre de pesticides interdits en milieu urbain, aussi bien sur les pelouses que dans les espaces verts aménagés. Autoriser la vente libre de tous les biopesticides chez l'ensemble des détaillants. Obliger les propriétaires de terrains de golf qui font la plus grande utilisation de pesticides à réduire de 25 % leur utilisation des pesticides les plus à risque. Favoriser l'utilisation des pesticides les moins à risque par l'introduction d'incitatifs économiques (redevances, permis et compensations).
Diminuer l'exposition de la population aux pesticides en donnant aux citoyennes et aux citoyens un environnement plus sain	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que la qualification du personnel qui applique les pesticides à des fins de gestion parasitaire soit d'un niveau de compétence adéquat. Augmenter les distances d'éloignement lors de l'application de pesticides près des zones habitées. Renforcer le respect de la Loi sur les pesticides et celui de ses règlements.

ENJEU 2 : Protéger les pollinisateurs contre les néonicotinoïdes

Au Québec, on estime que les semences traitées aux néonicotinoïdes sont utilisées sur près de 100 % de la superficie des cultures de maïs et plus de 50 % de la superficie des cultures de soya, ce qui représente environ 500 000 hectares.

Le Centre de recherche sur les grains (CEROM) du Québec a démontré que l'utilisation systématique de semences traitées aux néonicotinoïdes n'est pas justifiée. Celles-ci sont souvent utilisées de manière préventive, sans qu'aucun problème d'infestation des ravageurs des semis n'ait été décelé.

Selon des études de la United States Environmental Protection Agency (USEPA), traiter des semences aux néonicotinoïdes ne permet pas d'augmenter significativement le rendement des cultures du soya, comparativement à l'utilisation de semences non traitées. Similairement pour la culture du maïs, des études du CEROM révèlent que l'utilisation de semences traitées aux néonicotinoïdes n'engendre pas d'augmentation significative de rendement, même avec une faible présence de ravageurs des semis.

Les orientations	Les objectifs
Réduire l'utilisation des néonicotinoïdes	<ul style="list-style-type: none">• Interdire l'utilisation de tous les néonicotinoïdes pour l'entretien des pelouses et des plates-bandes.• Exiger que l'utilisation des néonicotinoïdes à des fins agricoles soit préalablement justifiée par un agronome dans 100 % des cas.• Favoriser l'utilisation des semences non traitées aux néonicotinoïdes par l'introduction d'incitatifs économiques (redevances, permis et compensations).
Développer les connaissances sur l'utilisation des semences traitées au Québec	<ul style="list-style-type: none">• Réaliser un bilan des ventes de semences traitées aux néonicotinoïdes au Québec.

Québec et Ontario : deux approches communes pour la protection des pollinisateurs

L'utilisation à des fins esthétiques de tous les néonicotinoïdes sera interdite sur les pelouses et les plates-bandes. Cette proposition permettra de rejoindre l'approche ontarienne qui interdit, depuis 2009, l'utilisation de pesticides à usage esthétique, dont les néonicotinoïdes, sur les pelouses et dans les jardins des citoyens.

Le Québec obligera le recours à un professionnel en agronomie pour justifier l'utilisation des semences traitées aux néonicotinoïdes, tout comme l'Ontario. Par contre, l'approche du Québec va plus loin, puisqu'en plus des semences traitées aux néonicotinoïdes, celui-ci exigera que l'utilisation des pesticides les plus à risque fasse systématiquement l'objet de la justification d'un agronome. Ces pesticides comprennent notamment les néonicotinoïdes, l'atrazine et le chlorpyrifos. De même, l'utilisation de ces pesticides sera encadrée par des règles plus sévères, notamment le respect d'une distance d'éloignement lors de leur application près des zones habitées. L'approche du Québec se démarque également de celle de l'Ontario, puisque cette dernière vise à réduire les superficies ensemencées avec des semences traitées de soya et de maïs, tandis que le Québec vise à diminuer les risques pour la santé, les pollinisateurs et l'environnement par la réduction de l'utilisation des pesticides les plus à risque dans toutes les cultures.

Rôle des municipalités en matière de pesticides

Les municipalités peuvent réglementer l'usage des pesticides sur leur territoire. Les règlements municipaux en cette matière n'ont pas à être approuvés par le MDDELCC avant d'être adoptés. Cependant, les municipalités doivent s'assurer que ces dispositions réglementaires ne sont pas inconciliables avec le Code de gestion des pesticides.

Le gouvernement du Québec reconnaît l'importance de laisser le soin aux municipalités d'encadrer l'usage des pesticides sur leur territoire afin de répondre aux préoccupations de leurs citoyens. Ainsi, le MDDELCC n'entend pas revoir le rôle des municipalités en la matière.

Des actions concrètes pour une gestion optimale des pesticides*

- 1. Moderniser la Loi sur les pesticides** en y intégrant les semences traitées et en renforçant son respect, notamment par l'instauration d'un système de sanctions administratives pécuniaires.
Cible : dépôt d'un projet de loi hiver 2016
- 2. Modifier le Code de gestion des pesticides** en resserrant les conditions d'utilisation des pesticides.
Cible : dépôt d'un projet de modification réglementaire automne 2016
- 3. Responsabiliser les utilisateurs de pesticides** en faisant assumer aux utilisateurs des pesticides les plus à risque une plus grande part des coûts environnementaux et des coûts associés à la santé.
Cible : publication d'un document d'orientation sur les incitatifs économiques été 2016

*Selon l'agenda parlementaire.

